

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08/07/2008
Publication : 11/07/2008



Pour le Président du Conseil Général
par délégation,
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° 2008-8-3-4
Séance du vendredi 4 juillet 2008

Routes Départementales Programmes n° A011 - A032 Affectation des autorisations de programme

La Commission Permanente du Conseil Général,

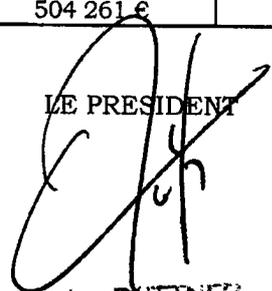
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU le rapport du Président du Conseil Général.

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Autorise l'affectation et la désaffectation des montants, par millésimes, aux programmes n° A011 - A032 tels qu'indiqués au tableau ci-après :

Programme	Millésime	Déjà affecté	Nouvelle affectation	Total affecté
A011	2005	6 302 446 €	- 80 000 €	6 222 446 €
A011	2007	7 844 000 €	258 747 €	8 102 747 €
A032	2008	955 393 €	504 261 €	1 459 654 €

LE PRESIDENT


Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions